

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**NUMERO SPECIAL****Philippe MACHENAUD-JACQUIER**
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 158
N° 41 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 2
no Tiurai 2009

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

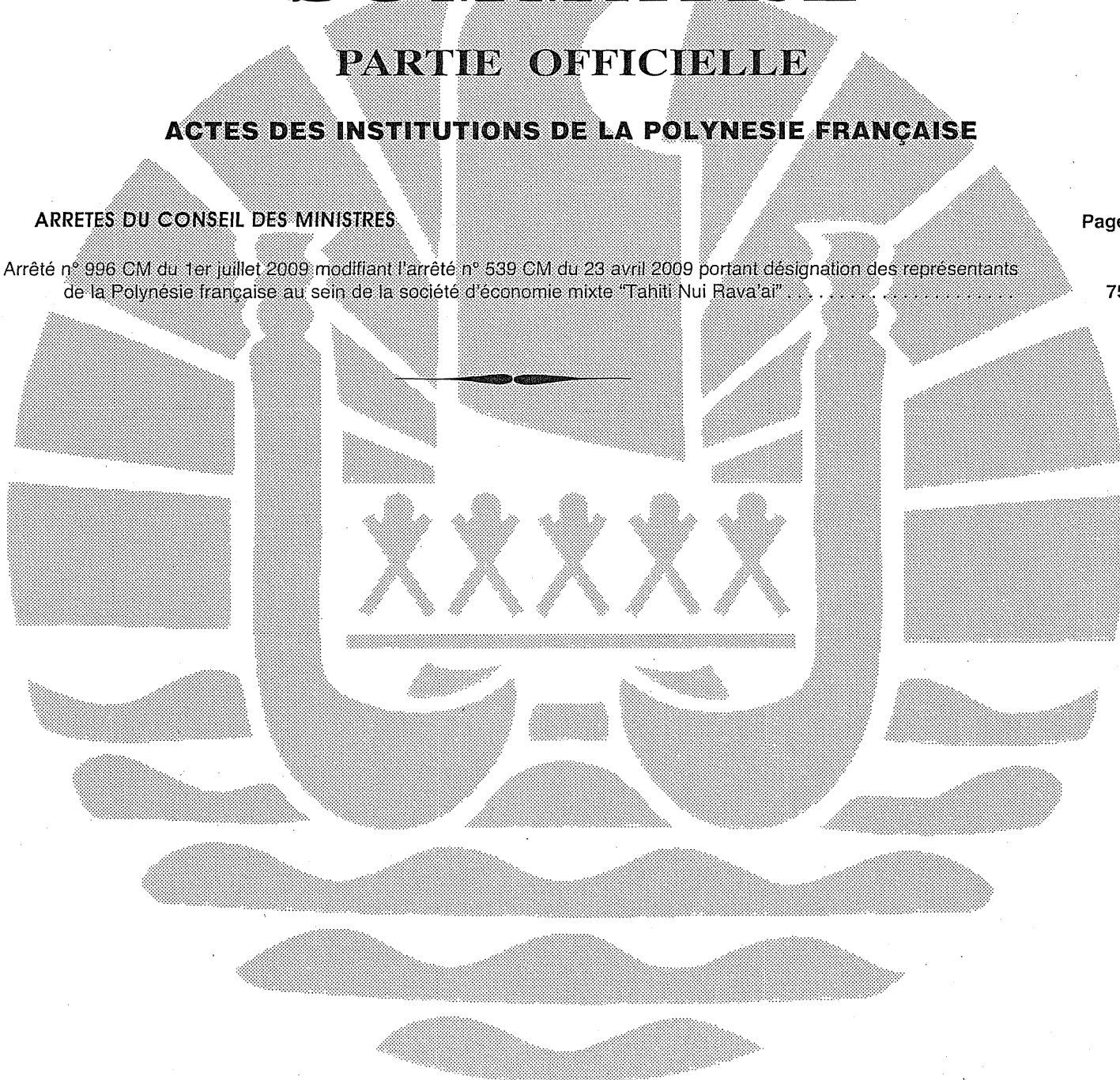
ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 996 CM du 1er juillet 2009 modifiant l'arrêté n° 539 CM du 23 avril 2009 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai"

758



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 996 CM du 1er juillet 2009 modifiant l'arrêté n° 539 CM du 23 avril 2009 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai".

NOR : TNR0901282AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des ressources de la mer,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-192 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1164 PR du 17 avril 2009 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du commerce ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixtes locales ;

Vu la délibération n° 2000-38 APF du 30 mars 2000 fixant les statuts types des sociétés d'économie mixtes locales associant la Polynésie française à ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2000-57 APF du 24 mai 2000 portant création de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai" ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai" ;

Vu l'arrêté n° 539 CM du 23 avril 2009 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai" ;

Vu la lettre n° 2982 PR du 10 juin 2009 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai" ;

Vu la lettre n° 2982 PR du 10 juin 2009 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 10 juin 2009 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 1er juillet 2009,

Arrête :

Article 1er. — Le point 6 de l'article 2 de l'arrêté n° 539 CM du 23 avril 2009 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai" est supprimé et remplacé comme suit :

"6 - Mme Eléonor Parker".

Art. 2. — Le ministre des ressources de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er juillet 2009.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Anthony GEROS.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre des ressources de la mer,
Teva ROHFRTSCH.